



# ZONE 83



## REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018/2019

### Comité Nord-Pas-de-Calais

#### Individuel SENIORS

Le Comité **Nord-Pas-de-Calais** organise son championnat régional Individuel SENIORS qui qualifie les mieux classés pour la Finale Nationale qui aura lieu :

**Du 16 au 19 Septembre 2019 à SOULAC SUR MER.**

L'épreuve est ouverte uniquement aux joueurs licenciés FFT au comité de Nord pas de Calais ayant 60 ans ou plus le 31 Décembre 2018 et à jour de cotisation 2018-2019. Il est possible de participer à l'épreuve en prenant une licence sur place.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage. Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Le **nombre de joueurs qualifiés** pour la finale nationale a été fixé à **6** par notre président de Zone pour le Comité Nord-Pas-de-Calais.

#### DEROULEMENT et PARTICIPATION

Ce championnat se déroule en 2 séances

La première séance débute à 13h45 assis

**Mardi 05 Février 2019 à**  
Salles Daniel Balavoine  
Rue Aristide Briand  
62250 MARQUISE

La 2<sup>ème</sup> séance aura lieu à 14h00 assis

**Mardi 26 Février 2019 à**  
Salle de la Cité Familiale  
Rue Jean Levasseur  
à LAMBERSART

Participation : **10€ par joueur et par séance**

La mise en place sera faite par tirage au sort logiciel Extar sauf pour le champion sortant qui sera N1 (SAUVAGE Paul)

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision du directeur d'épreuve et arbitre

**Le silence est de règle durant les donnes.**

### **INDICE – COEFFICIENT - PP**

INDICE PCN : 1,80

Les PP seront attribués en fonction du nombre de participants.

### **INSCRIPTION**

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement à :

**Mr Stéphane MIONNET**

**33, rue d'Antin**

**62550 VALHUON**

ou par mail : [ccr5962@yahoo.com](mailto:ccr5962@yahoo.com) **03 Février 2019** minuit.

**Tel : 06 15 41 04 98**

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

### **DEFAILLANCE D'UN JOUEUR**

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

### **DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION**

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et sa réclamation doit être formulée dans les 24 heures au Président de la Commission concernée. La décision sera notifiée à l'intéressé.

### **DISCIPLINE**

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

### **TELEPHONE PORTABLE**

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre son portable jusqu'à la fin de la séance.

**En cas de non-respect des règles, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.**

**Le Directeur d'Epreuve et Arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.**

**Le Président de Zone**

**Mathias BOUQUILLON**

**Le Directeur d'Epreuve**

**Stéphane MIONNET**

*[Handwritten signature]*